

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2003

N° D071088 - CEMAT/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
Bernecker Strasse 8
D-95509 MARKTSCHORGAST - ALLEMAGNE

Marque commerciale : VITRULAN GLASDEKOGeweBE

Description sommaire :

Composition globale : Revêtement mural composé d'un tissu 100 % fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film de finition spécial en polymère.

Application : Revêtement mural
Masse : (de 120 à 275) g/m²
Epaisseur : (de 0,6 à 0,8 ± 0,04) mm
Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° D071088 - CEMAT/1 du 12 septembre 2003

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement.

Classement :

M1
M1

 EN POSE COLLEE SUR PANNEAU DE PARTICULE DE BOIS M1 de 16 mm
EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° D071088 - CEMAT/1 annexé.

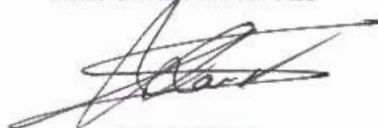
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Nota : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent Procès-verbal de classement ou de l'ensemble Procès-Verbal et rapport annexé.

Trappes, le 12 septembre 2003

Le Chef de la Division
COMPOTEMENT AU FEU



Alain SAINRAT



La Responsable Technique



Lise GHYZEL

ACCREDITATION
N° 1-0606

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 12 septembre 2003

N° D071088 - CEMAT/1

et annexe de 3 pages

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapportent ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

. Demandeur de l'essai	: VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Producteur	: VITRULAN TEXTILGLAS GmbH
. Distributeur	:
. Marque commerciale et référence	: VITRULAN GLASDEKOGeweBE
. Caractéristiques attestées par le demandeur	:
Composition globale	: Revêtement mural composé d'un tissu 100 % fibres de verre avec addition d'une dispersion ignifugeante, revêtu d'un film de finition spécial en polymère.
Masse	: (de 120 à 275) g/m ²
Epaisseur	: (de 0,6 à 0,8 ± 0,04) mm
Coloris	: Blanc
. Caractéristiques constatées par le LNE	: conformes à celles attestées par le demandeur
Composition globale	: non contrôlée
. Mot Clef DSC	: Autre - Revêtements muraux

3. MODALITES DES ESSAIS ET RESULTATS

Annexe page 2	: Modalités des essais, conditionnement, classement, durabilité.
Annexes pages 3 à 3	: Résultats des essais, tableaux.
Annexe page 4	: Observations concernant les essais
Annexe page 4	: Conclusion et classement

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 4 pages.

**MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS
(REVETEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES
D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)**

1. ESSAI(S) PRINCIPAL(AUX)

ESSAIS PAR RAYONNEMENT (NFP 92-501)

Cet essai consiste à soumettre dans les conditions définies, les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante et à provoquer :

- éventuellement l'inflammation des gaz dégagés,
- une propagation de la combustion.

L'éprouvette disposée à 45° est soumise à un rayonnement défini, émis par un radiateur électrique dont la surface est à 30 mm du plan du matériau. Les gaz dégagés passent au contact d'inflammateurs disposés de part et d'autre de l'éprouvette. Chaque épreuve dure 20 minutes.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

NEANT

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes présentées aux dimensions normales sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante. La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus.

Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Essai par rayonnement

En pose collée sur plaque de plâtre cartonnée M1	Eprouvette 1 Classic plus 132	Eprouvette 2 Classic plus 132	Eprouvette 3 Phantasy plus 902	Eprouvette 4 Phantasy plus 902	Eprouvette 5 Classic plus 146	Eprouvette 6 Classic plus 146	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	-	-	-	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \cdot \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

En pose collée sur panneau de particules de bois M1 de 16 mm	Eprouvette 1 Classic plus 132	Eprouvette 2 Classic plus 132	Eprouvette 3 Phantasy plus 902	Eprouvette 4 Phantasy plus 902	Eprouvette 5 Classic plus 146	Eprouvette 6 Classic plus 146	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face exposée (ti1)	-	-	-	-	-	-	
Moment de la 1ère inflammation (secondes) face non exposée (ti2)	-	-	-	-	-	-	
Somme des hauteurs de flamme $\sum H$ (cm)	0	0	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective $\sum \Delta T$	0	0	0	0	0	0	
$q = \frac{100 \cdot \sum H}{ti \cdot \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	0	0	0	Moyenne = 0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 4

6. **OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

NEANT.

Date de réception des éprouvettes : 30/07/03 et 03/09/03

Date de fin des essais : 11/09/03

7. **CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le(s) classement(s)

M1 EN POSE COLLEE SUR PANNEAU DE PARTICULE DE BOIS M1 de 16 mm

M1 EN POSE COLLEE SUR PLAQUE DE PLATRE CARTONNE M1

8. **DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITEE A PRIORI.

Trappes, le 12 septembre 2003

Le Chef de la Division
COMPORTEMENT AU FEU



Alain SAINRAT



La Responsable Technique



Lise GHYZEL

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.